



## **Conditions Générales de Vente – Adhésion ACO**

**L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après dénommée « l'ACO »), association loi de 1901, enregistrée sous le numéro SIREN 775 652 316, dont le siège social se situe Circuit des 24 Heures, CS21918, 72019 LE MANS CEDEX 2, propose à ses membres une gamme de services payants et d'avantages liés à l'usage des véhicules terrestres à moteur, à la pratique des activités qui en découlent et à l'organisation d'évènements dédiés.**

### **1. OBJET**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent aux relations contractuelles entre l'ACO et toute personne physique qui souhaite adhérer à l'ACO et bénéficier des prestations proposées par l'ACO (ci-dessous dénommés « le(s) Membre(s) »).

Toute adhésion à l'ACO entraîne en conséquence, l'acceptation expresse, entière et sans réserve du Membre aux statuts de l'association ainsi qu'aux présentes conditions générales de vente dont le Membre a pris connaissance avant son adhésion.

### **2. DEFINITION DU MEMBRE**

Est Membre la personne qui a adhéré à l'ACO et qui est nommément désignée sur le bulletin d'adhésion et sur la carte de membre définie à l'article 4 ci-après.

### **3. PRISE D'EFFET ET DUREE DE L'ADHESION**

L'adhésion prendra effet 24 (vingt-quatre) heures après la date de la demande d'adhésion, pour une durée d'un an. L'adhésion des licenciés sportifs FFSA et FFM prendra fin à la même date que la licence sportive, soit au 31 décembre de l'année de validité de la licence.

Sans préjudice des dispositions prévues par les statuts de l'ACO, l'adhésion sera reconduite tacitement pour des périodes successives d'un (1) an sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard un 1 (un) mois avant la date d'échéance.

### **4. CARTE DE MEMBRE**

Suite à l'adhésion, le Membre se verra attribuer une carte nominative non cessible, à ses nom et prénom. Cette carte ouvrira droit aux prestations prévues dans l'adhésion et aux éventuels services complémentaires auxquels le Membre aura souscrit. Une personne ne peut être titulaire que d'une seule carte de Membre. En cas de perte ou de vol de cette carte, le titulaire devra prévenir dans les meilleurs délais le Service Membres de l'ACO. Cette déclaration devra être confirmée par tous moyens, la charge de la preuve incombant le cas échéant au Membre.

Une nouvelle carte pourra être alors émise et le Membre conservera tous les avantages précédemment acquis, déduction faite des prestations déjà utilisées, pour le reste de l'année d'adhésion.

### **5. DROITS DU MEMBRE**

#### **5.1 Bénéficiaire des services liés à l'adhésion**

La personne bénéficiaire des prestations liées à l'adhésion est le Membre, à l'exclusion de toute autre personne.

#### **5.2 Statut de membre sympathisant de « 40 Millions d'Automobilistes »**

L'adhésion donne au Membre le droit de bénéficier gratuitement du statut de membre sympathisant de l'association « 40 Millions

d'Automobilistes ». Si le Membre souhaite y renoncer, il lui suffit de l'indiquer par courrier adressé au Service Membres de l'ACO, par téléphone au 02 43 40 50 60 ou par email à [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org).

#### **5.3 Conditions de validité des droits et avantages relatifs aux épreuves**

Pour les droits et avantages relatifs aux épreuves sportives et notamment à la billetterie relative à ces épreuves, le Membre reconnaît être informé du fait que les droits et avantages liés à l'adhésion ne concernent qu'une seule édition de chaque épreuve concernée par l'adhésion. Le Membre ne pourra donc bénéficier, au cours de chaque année d'adhésion, des mêmes droits pour deux éditions différentes d'une même épreuve (exemple : le Membre ne pourra bénéficier des droits et avantages pour les 24 Heures du Mans de l'année « n + 1 » s'il a déjà bénéficié de ces droits et avantages lors de l'année « n » correspondant à l'année de souscription ou de renouvellement de l'adhésion).

#### **5.4 Conditions d'application des garanties liées à l'adhésion**

Le Membre ne peut bénéficier des garanties liées à l'adhésion que dans les conditions et sous les limites fixées pour ces garanties, précisées dans la notice d'information « Protection Juridique des Membres de l'Automobile Club de l'Ouest ».

### **6. OBLIGATIONS DU MEMBRE**

Le Membre s'engage à effectuer des déclarations exactes et sincères lors de la souscription de l'adhésion.

De plus, il s'engage, pendant toute la durée de son adhésion, à informer par tous moyens, la charge de la preuve incombant le cas échéant au Membre, le Service Membres de l'ACO de tout évènement survenant dans sa situation susceptible de modifier, directement ou indirectement, les conditions de son adhésion à l'ACO. Par conséquent, il devra notamment déclarer, sans que cette liste soit limitative, tout changement de domicile, de situation familiale, tout transfert de propriété ou destruction d'un véhicule garanti par l'adhésion ainsi que tout changement de compte bancaire en cas de règlement par prélèvement bancaire. Le fait pour le Membre de ne pas avoir respecté cette obligation d'information de l'ACO peut avoir pour conséquence de lui faire perdre tout ou partie des droits et avantages liés à l'adhésion sans que cela ne puisse en rien justifier un quelconque dédommagement ou remboursement au profit du Membre ou d'un tiers.

### **7. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

Le tarif des adhésions est celui en vigueur au moment de l'adhésion. Il est exprimé en euros toutes taxes comprises et tient compte de la TVA applicable au jour de l'adhésion.

Le paiement de l'adhésion pourra s'effectuer :

- au comptant au jour de l'adhésion, par espèces, carte bancaire, virement bancaire ou bon d'achat club (le bon d'achat Club est personnel et non cessible, non sécable et ne peut faire l'objet

d'aucun remboursement, d'aucune compensation, ni conversion en numéraire en tout ou partie.) ;

- par prélèvement mensuel ou annuel sur le compte bancaire du Membre. Dans le cadre de la mise en place d'un prélèvement SEPA, le Membre devra signer un mandat de prélèvement SEPA et le transmettre à l'ACO accompagné d'un RIB. L'ACO se chargera de la mise en place du prélèvement. Le prélèvement mensuel correspondra alors à 1/12ème du montant annuel de l'adhésion, le prélèvement annuel au montant annuel de l'adhésion.

Tout changement d'établissement bancaire et/ou de numéro de compte du Membre doit être signalé. Le Membre doit adresser par voie postale, au Service Membres de l'ACO, un nouveau mandat de prélèvement SEPA complété et signé ainsi qu'un RIB.

En cas de rejet d'un prélèvement, sans information de la part du Membre, l'adhérent recevra un courrier postal ou courriel l'invitant à régulariser la situation sous un délai de trente (30) jours.

Si le Membre souhaite révoquer l'autorisation de prélèvement donnée, il devra en informer l'ACO par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette révocation peut se faire à tout moment. Le Membre informera également sa banque de la révocation de cette autorisation de prélèvement en lui mentionnant la RUM (référence unique de mandat) indiquée dans le mandat de prélèvement.

## 8. RETARD/DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement total ou partiel du montant de l'adhésion ou d'une des échéances de paiement (hors incident technique non imputable au Membre) dans les 10 jours de son échéance, l'ACO mettra en demeure le Membre de payer les sommes dues.

Les services et avantages liés à l'adhésion (hors les garanties issues du contrat de Protection juridique des adhérents de l'ACO) seront suspendus immédiatement. Les garanties du contrat Protection juridique des adhérents de l'ACO (incluant la Protection juridique automobile et la garantie frais de stage) seront suspendues pour le Membre à défaut de paiement sous un délai de 30 jours à compter de ladite mise en demeure de payer adressée au Membre par lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de paiement dans le délai de 10 (dix) jours après l'expiration de ce délai de 30 jours l'ACO sera en droit de résilier l'adhésion. Dans une telle situation, le Membre, qui ne peut donc plus prétendre à aucun des droits et services issus du contrat résilié, restera en tout état de cause redevable de l'intégralité des sommes dues à l'ACO sans pouvoir en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement ni indemnisation.

L'ACO pourra exiger du Membre le remboursement de la totalité des frais bancaires et des frais annexes qui auront été à la charge de l'ACO, tels que ceux issus notamment du rejet des prélèvements mensuels.

Enfin, l'ACO serait en droit d'obtenir du Membre le remboursement de toutes prestations, services, offres, réductions, etc., obtenus par ce dernier, au titre de son statut de Membre, pendant l'année contractuelle pour laquelle le paiement de son adhésion n'a pas été réalisé en tout ou partie.

## 9. DELAI DE RETRACTATION

Le Membre ayant souscrit à distance (par le biais du site Internet de l'ACO, par téléphone ou mail) ou hors établissement, bénéficiera d'un délai de rétractation de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la souscription de l'adhésion.

S'il souhaite exercer ce droit de rétractation, le Membre devra, avant l'expiration du délai de rétractation, adresser à l'ACO le formulaire type de rétractation (figurant à la suite des CGV) dûment complété et signé ou un autre écrit, dénué d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Conformément à l'article L.221-24 du Code de la consommation, le Membre sera alors remboursé au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle il a informé l'ACO de sa décision de se rétracter, sauf retard justifié. L'ACO procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Membre lors de son paiement, sauf accord du Membre pour un moyen de paiement différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Membre.

Ce droit de rétractation ne pourra toutefois plus être exercé si le Membre a demandé le commencement d'exécution d'une prestation de services avant l'expiration du délai de rétractation.

## 10. PARRAINAGE

Le Membre pourra parrainer tout tiers, sur simple demande. La demande devra obligatoirement comporter les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email du parrain et du filleul et numéro de Membre du parrain.

Bénéficiera des avantages liés au parrainage, le Membre, dont l'adhésion a pris effet depuis au moins trois (3) ans à la date du parrainage, qui aura parrainé toute personne physique (à l'exclusion de son conjoint, concubin, partenaire de PACS) qui n'a jamais été membre de l'ACO ou ne l'a plus été depuis au minimum cinq ans à la date de la demande (ci-après « le Parrainage Classique»). Les avantages liés au Parrainage Classique sont ceux en cours lors du parrainage et ne seront attribués qu'en cas de validation de l'adhésion du filleul présenté par le Membre et ce dans la limite de trois (3) parrainages par année d'adhésion. Les avantages du Parrainage Classique ne peuvent s'appliquer à une adhésion bénéficiant déjà d'un tarif préférentiel.

Le conjoint, concubin ou partenaire de PACS d'un Membre pourra bénéficier, d'un tarif préférentiel (« Parrainage DUO ») de 50 % sur l'adhésion ACO au tarif plein hors service(s) supplémentaire(s), sous réserve de justifier de sa qualité en présentant un document officiel justifiant de la même adresse que le Membre.

L'adhésion Duo du conjoint, concubin, partenaire de PACS aura la même échéance que celle du Membre auquel elle est rattachée.

## 11. RESILIATION DE L'ADHESION

Outre les cas d'exclusions des Membres prévus par les statuts de l'ACO en cas notamment de manquement du Membre à son obligation de se conformer auxdits statuts, l'ACO, en cas de manquement total ou partiel du Membre à son obligation de paiement, pourra de plein droit, après une mise en demeure de payer adressée dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes CGV, résilier le contrat d'adhésion du Membre, ce sans que le Membre puisse prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

En cas de décès du Membre, l'adhésion prendra fin au jour du décès, le contrat sera immédiatement et de plein droit résilié. Le conjoint survivant ou les ayants droit du Membre décédé, après notification du décès à l'ACO, pourront demander un remboursement au prorata temporis du montant de l'adhésion déjà payée pour la période s'étendant du lendemain du décès à la date d'échéance de l'adhésion. Dans le cas d'un paiement effectué par prélèvements mensuels, l'ACO arrêtera les prélèvements à

compter de la notification du décès du Membre par son conjoint survivant ou ses ayants droit sous réserve du paiement du montant de l'adhésion dû entre la prise d'effet de l'adhésion ou de son renouvellement et la date du décès.

## **12. FORCE MAJEURE**

L'exécution par l'ACO de toute ou partie de ses obligations à l'égard du Membre sera suspendue, retardée ou modifiée en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et appréciée par la jurisprudence française. Dans ce cadre, le Membre ne pourra pas exiger le versement de pénalités, de dommages et intérêts, pour quelque inexécution que ce soit.

L'ACO s'engage à informer au plus tôt le Membre de la survenance d'un cas de force majeure.

Si le cas de force majeure entraîne une suspension de la réalisation des prestations liées à l'adhésion pour une durée supérieure à soixante (60) jours, l'ACO pourra, à titre de compensation, prolonger le contrat du Membre lésé pour une durée égale à celle de la suspension.

## **13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS**

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'adhésion sont traitées par l'ACO, responsable du traitement, conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Le Membre est informé que les données personnelles sont nécessaires à la prise en compte et à la gestion de sa demande d'adhésion ainsi qu'à l'exécution des prestations qui y sont liées. Elles sont susceptibles d'être communiquées aux prestataires, sous-traitants, assureurs de l'ACO pour l'exécution des prestations assurées par ces derniers.

Elles pourront également être utilisées par l'ACO pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le Membre y aura expressément consenti.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'adhésion et à l'exécution des prestations qui y sont liées et conformément aux délais légaux de prescriptions applicables.

Conformément à la législation applicable, le Membre est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données le concernant, d'un droit à la limitation du traitement des données le concernant et d'un droit à la portabilité de ses données. Pour exercer ses droits, le Membre devra adresser sa demande accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, à l'ACO – Service Membres - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans Cedex 2 ou à l'adresse mail suivante : [dpo@lemans.org](mailto:dpo@lemans.org). Pour toute demande d'information concernant l'utilisation de ses données personnelles, le Membre peut s'adresser à l'ACO aux adresses susmentionnées ou consulter la Politique de protection des données personnelles de l'ACO sur le site [www.lemans.org](http://www.lemans.org).

## **14. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Membre s'engage à ne pas effectuer de dépôts, sur quelque territoire que ce soit et dans quelque classe que ce soit, de marques comportant en tout ou partie des marques dont est propriétaire l'ACO.

Le Membre s'engage à ne pas utiliser et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux marques, logos, graphismes et dessins dont est propriétaire l'ACO et en particulier à leur valeur ou à leur réputation ainsi qu'à celle de l'ACO et de ses filiales.

Il est également interdit au Membre d'exploiter l'image de l'ACO et de ses filiales, y compris l'image des manifestations sportives organisées ou coorganisées par l'ACO, à quelque fin ou usage que ce soit. Le Membre s'interdit notamment de réaliser un quelconque produit (y compris ne poursuivant qu'un simple but informatif) faisant mention des marques et image de l'ACO ou ses filiales.

## **15. MODIFICATION DES CGV**

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la souscription ou du renouvellement de l'adhésion par le Membre.

## **16. INVALIDITE PARTIELLE**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient jugées illicites ou nulles, cette nullité n'aurait pas pour effet d'entraîner la nullité des autres dispositions des présentes CGV.

Toute tolérance ou renonciation de la part de l'ACO dans l'application de tout ou partie des clauses des CGV quelles qu'elles aient pu être la date, la fréquence ou la durée, ne saurait, en l'absence d'accord écrit à cet effet, valoir modification des CGV ni générer ou faire obstacle à un droit quelconque.

## **17. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à tous égards au droit français.

L'ACO et le Membre s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV. Le Membre est informé qu'il a la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges de consommation liés à un achat effectué auprès de l'ACO. Conformément aux dispositions relatives à la médiation, tout litige de consommation devra, préalablement à toute demande de médiation, être notifié par écrit au Service Membres de l'ACO à l'adresse de son siège social ou par mail à [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org).

Si le litige ne peut être résolu de manière amiable, y compris par la médiation, il sera soumis à la compétence d'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile ou s'il est saisi par le Membre, à la compétence du tribunal du lieu où il demeurerait lors de la signature du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

### FORMULAIRE DE RETRACTATION

À l'attention de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST, Service Membres, Circuit des 24 Heures, CS21928, 72019 LE MANS Cedex 2, mail : [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous : Nom de la formule d'adhésion souscrite :

Demande d'adhésion le :

Nom du Membre :

Adresse du Membre :

Date :

Signature du Membre (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)



## Conditions Générales de Vente – Bouquets additionnels de l'adhésion ACO

**Les présentes Conditions Générales de Vente ci-après dénommées « CGV » sont conclues entre d'une part l'Automobile Club de l'Ouest (ci-après dénommée l'« ACO »), association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIREN 775 652 316, ayant son siège social Circuit des 24 Heures, 72019 Le Mans Cedex 2 et d'autre part, toute personne physique non professionnelle membre de l'ACO (ci-après « le Membre ») passant commande d'un « Produit » soit sur son compte personnel de Membre ACO sur le site <https://account.lemans.org>, soit par retour signé du bulletin (ci-après « le Bulletin ») transmis dans le cadre de son adhésion ou renouvellement d'adhésion, soit en appelant le Service Relation Membres au 02.43.40.50.60 (ci-après dénommée « le Client »)**

### **Article 1 : Objet**

Les CGV visent à définir les relations contractuelles entre l'ACO et le Client et les conditions applicables à tout achat de produits ou services proposés à l'adresse internet <https://account.lemans.org> ainsi que sur le Bulletin (ci-après les « Produits ») effectué par le Membre.

L'acquisition du Produit implique une acceptation sans réserve par le Client des CGV dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

Le Client déclare qu'il est juridiquement capable de souscrire des contrats d'achat concernant les Produits proposés par l'ACO.

L'ACO conserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV, afin de respecter toute nouvelle réglementation, dans le but d'améliorer l'utilisation de son site internet <https://account.lemans.org> ou pour toutes raisons lui étant personnelle. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

### **Article 2 : Produits**

#### **2.1 Plaques – Mur des fans**

Des plaques (ci-après « les Plaques ») sont proposées sur le site <https://account.lemans.org> ainsi que sur le Bulletin transmis aux Membres.

Une seule Plaque par Membre ACO pourra être vendue.

Les Plaques originales ont vocation à être adossées sur une ou plusieurs Tribunes des Circuits du Mans (ci-après « le Mur des Fans ») pendant la durée de l'adhésion dans la limite de cinq (5) ans.

A l'issue de cette période, l'ACO se réserve le droit de retirer la Plaque du Mur des Fans et proposer à de nouvelles conditions (tarifaires, etc.) un renouvellement de la Plaque sur le Mur des Fans.

L'ACO se réserve également le droit de retirer la Plaque du Mur des Fans en cas de perte de la qualité de Membre pour quelque cause que ce soit, y compris en cas d'absence de renouvellement dans les trois (3) mois suivant l'échéance de l'adhésion.

Les répliques qui sont commandées en complément des plaques originales seront livrées dans les conditions précisées à l'article 6 des présentes CGV.

Les Plaques sont gravées des nom et prénom du Client, de la première année de son adhésion, et d'un numéro affecté discrétionnairement par l'ACO lors de la commande effectuée par le Client.

Elles sont assorties de trois (3) couleurs différentes qui sont déterminées discrétionnairement par l'ACO lors de la commande effectuée par le Client.

La Plaque est présentée sur le site internet <https://account.lemans.org> sous forme d'un descriptif reprenant ses principales caractéristiques techniques (taille, utilisation, composition, ...).

Les renseignements mentionnés sur la fiche de la Plaque, ainsi que les photos, vidéos et animations sont donnés à titre indicatif.

Si des erreurs y figurent, la responsabilité de l'ACO ne pourra être engagée. L'ACO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour corriger

le plus rapidement possible les erreurs ou omissions qui lui sont signalées.

Les indications de disponibilité visibles sur le site internet <https://account.lemans.org> ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être opposées à l'ACO.

Malgré tous les soins apportés par l'ACO, la Plaque peut devenir indisponible entre la prise de commande et la livraison. Dans ce cas, l'ACO procédera au remboursement des sommes payées par le Client au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle la commande a été annulée.

Malgré tous les soins apportés par l'ACO à l'entretien des Plaques, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de détérioration ou en cas de vol. L'ACO fournira ses meilleurs efforts pour la restaurer ou la remplacer sur le Mur des Fans.

#### **2.2 Coffrets Collectors**

Des coffrets collectors (ci-après « les Coffrets ») sont proposés sur le site <https://account.lemans.org> ainsi que sur le Bulletin transmis aux Membres.

Les Coffrets incluent notamment une clé USB sur laquelle sont rassemblées des photographies des 24 Heures du Mans de l'édition concernée. Les photographies sont réservées à un usage privé et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une exploitation commerciale de quelque manière que ce soit, seules ou intégrées sur quelque support que ce soit.

#### **2.3 Roulages – Club**

Des journées de roulage (ci-après « les Roulages ») sont proposées sur le site <https://account.lemans.org> aux conditions tarifaires indiquées sur celui-ci.

Ces Roulages, ayant lieu sur le circuit Bugatti, sont exclusivement réservés aux Membres ACO majeurs à jour de cotisation au jour du Roulage et titulaires d'un permis de conduire valide (ci-après « les Participants »).

Les véhicules autorisés devront a minima être assurés en responsabilité civile y compris pour l'activité de conduite sur circuit couvrant tous les dommages matériels, immatériels et corporels qui pourraient être causés aux tiers.

Les véhicules autorisés sur ces Roulages sont des automobiles dont le poids inscrit sur la carte grise (g1) est compris entre 800 et 1800 kg, soit mises en circulation il y a 30 ans et plus, soit équipées d'un pack sport d'origine constructeur, sauf autorisation spécifique et écrite de l'ACO concernant des véhicules dits d'exception.

Les véhicules autorisés doivent également être équipés d'un crochet de remorquage, être munis de silencieux d'échappement et répondre aux règles techniques et de sécurité édictées par la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA).

L'utilisation de pneus de compétition dits « racing ou semi slick » est interdite.

Tous les véhicules de type « décapotable » devront être munis d'arceaux de sécurité conformes aux normes constructeurs et devront rouler avec « la capote fermée » sur le circuit.

L'inscription devient effective après acceptation du véhicule par l'ACO, suite à la réception du formulaire d'enregistrement du

véhicule dûment complété et signé par le Participant, ce dans la limite des places disponibles et sous réserve de la conformité du véhicule au descriptif fourni dans le formulaire d'enregistrement. Pendant les Roulages, les Participants sont soumis au respect du Règlement Intérieur des Circuits du Mans, des règles d'utilisation de la piste et des règles énoncées par le Service Piste de l'ACO. Les Participants ne devront présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports mécaniques sur circuit et n'avoir consommé aucun alcool, stupéfiants ni aucune autre substance en contre-indication avec la conduite de véhicule à moteur. Les participants devront porter les équipements et vêtements de protection définis par les Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), applicables à la date de la mise à disposition de la Piste.

Tout comportement contraire à l'une des règles est susceptible d'entraîner une exclusion du Participant sans remboursement des frais d'inscription au Roulage.

Chaque Membre participant avec une voiture de collection pourra être accompagné par une voiture d'assistance moderne ou ancienne. Tout autre véhicule devra s'acquitter d'un droit d'entrée avant d'accéder à l'intérieur du site.

Les conditions et modalités de participation (horaires, accueil administratif, déroulement du Roulage) seront confirmées au Participant dès son inscription validée.

En cas d'annulation de sa participation par le Membre, il ne pourra prétendre à aucun remboursement de sa participation ni à aucun avoir.

Les articles 6, 7, 8 et 9 des présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables au Roulage.

## 2.4 Autres Produits

Des biens ou prestations de services sont proposés sur le site <https://account.lemans.org> ainsi que sur le Bulletin transmis aux Membres.

Ces biens ou prestations de services peuvent être proposés au Client soit par le biais d'un bouquet englobant un ou plusieurs biens et/ou prestations (ci-après « le Bouquet »), soit individuellement.

Les Produits sont présentés sur le site internet <https://account.lemans.org> sous forme d'un descriptif reprenant ses principales conditions et/ou caractéristiques (durée d'utilisation, services associés, taille, composition, ...).

L'utilisation de certains Produits nécessite le téléchargement de l'application 24H-Lemans, payante.

Les renseignements mentionnés sur la fiche des Produits, ainsi que les photos, vidéos et animations sont donnés à titre indicatif.

Si des erreurs y figurent, la responsabilité de l'ACO ne pourra être engagée. L'ACO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour corriger le plus rapidement possible les erreurs ou omissions qui lui sont signalées.

Les indications de disponibilité visibles sur le site internet <https://account.lemans.org> ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être opposées à l'ACO.

## Article 3 : Prix/ Tarifs

Les prix des Produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, hors éco participation et hors participation aux frais de préparation et d'expédition. L'ACO se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la confirmation des commandes.

Pour toute commande, le prix du Produit sera augmenté du montant des frais de port pratiqué par La Poste et par le transporteur le cas échéant.

Tout changement du taux de la TVA sera répercuté sur le prix des Produits.

## Article 4 : Commande

Le Client peut enregistrer lui-même sa commande sur son compte personnel de Membre. En cliquant sur le logo décrivant le Produit, le Client confirme l'ajout du Produit dans son panier de commande, puis en cochant l'option « Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant mon adhésion/renouvellement/achat de bouquet additionnels et en accepte les termes » du récapitulatif de commande, le Client déclare avoir pris connaissance et accepter pleinement et sans réserve l'intégralité des CGV. Enfin en cliquant sur le bouton "valider" du récapitulatif de commande, le Client confirme sa commande.

En cas de commande effectuée par téléphone ou par courrier auprès du Service Relation Membres, le Client reçoit un accusé de réception de sa commande à l'adresse mail qu'il aura communiquée et à défaut à son adresse postale. La commande ne sera validée par l'ACO qu'à compter de la réception du paiement. L'ACO fera tout son possible pour traiter toutes les commandes mais se réserve le droit de refuser celles d'un Client avec lequel il existerait un litige.

## Article 5 : Paiement/ Facturation

La monnaie de paiement est l'Euro à l'exception de toute autre monnaie.

En cas de commande entraînant une livraison vers un pays autre que la France métropolitaine, le Client est réputé importateur du ou des Produits concernés. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de l'ACO. Ils seront à la charge du Client et relèvent de son entière responsabilité, tant en terme de déclaration que de paiement aux autorités et/ou organismes compétents du pays du Client.

### *Paiement en ligne*

La totalité du paiement est exigible à la commande.

Le règlement est effectué par carte bancaire ou bon d'achat club lors de la commande en ligne. Seules les cartes bleues, Visa, Eurocard, MasterCard et American Express sont acceptées par l'ACO. Le Client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte bancaire et que cette carte bancaire donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de la commande. Le compte bancaire du Client sera débité après la confirmation de commande adressée par l'ACO.

Le bon d'achat club est personnel et non cessible, non sécable et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, d'aucune compensation, ni conversion en numéraire en tout ou partie.

### *Lutte contre la fraude à la carte bancaire*

L'ACO se réserve le droit de vérifier les données personnelles communiquées par le Client et d'adopter toutes les mesures jugées nécessaires à la vérification du fait que la personne dont le compte bancaire est débité est bien celle qui a passé la commande, ceci afin d'éviter tout paiement frauduleux. Cette vérification pourra prendre la forme d'une demande de justificatifs d'identité et/ou de domicile et/ou de documents bancaires (RIB). L'absence de réponse du Client à une demande de ce type dans un délai de cinq (5) jours suivant la demande formulée par l'ACO entraînera automatiquement l'annulation de la commande concernée, et ce sans aucune possibilité de réclamation ultérieure.

L'ACO aura également toute liberté de procéder à l'annulation directe d'une commande qui présenterait un ou plusieurs facteurs de risque d'utilisation frauduleuse de carte bancaire.

### *Paiement par prélèvement*

Dans l'hypothèse d'une commande par courrier ou sur place, le Client pourra cocher la case « paiement par prélèvement bancaire mensuel ou annuel » sur le Bulletin. Dans cette

hypothèse, un prélèvement bancaire sera effectué sur le compte IBAN communiqué sur le Bulletin *pour les comptes euros*.

*Paiement par virement, carte bancaire ou espèces*

Le Client pourra également choisir lors d'une commande par courrier ou sur place, le paiement par virement, carte bancaire ou espèces dans le respect des dispositions légales applicables.

#### *Facturation*

Une facture est établie à chaque validation de commande.

Sur demande du Client, la facture est envoyée à l'adresse mail communiquée lors de la création de son compte personnel Membre sur le site <https://account.lemans.org>, à défaut par voie postale.

En cas de contestation de facture que ce soit avant ou après livraison de la commande correspondante, l'ACO se réserve le droit de suspendre le compte Membre jusqu'à régularisation de la situation litigieuse.

#### **Article 6 : Livraison**

Les Produits sont expédiés du lundi au vendredi inclus, hors week-ends et jours fériés, à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de son adhésion à l'ACO. Sauf mention contraire dans le descriptif des Produits, l'ACO livre partout en France ainsi que dans le Monde entier (sous réserve de la disponibilité de service du transporteur).

Les délais de livraison indiqués par l'ACO sont calculés en fonction de la disponibilité des Produits ce qui, en cas de nécessité de réapprovisionnement, induit la prise en compte de la date de réception des Produits communiquée par le fournisseur.

*Livraison par La Poste (dans les conditions de transports possibles par La Poste)*

Pour une adresse située en France métropolitaine : Distribution du colis en boîte à lettres à l'adresse indiquée par le Client lors de son adhésion ACO dans un délai généralement compris entre deux (2) et cinq (5) jours ouvrés

Pour une adresse située dans les DROM COM : Distribution du colis en boîte à lettres à l'adresse indiquée par le Client dans un délai généralement compris entre cinq (5) et sept (7) jours ouvrés.

Pour une adresse située en Europe ou dans le Monde (hors DROM-COM) : Distribution du colis en boîte à lettres à l'adresse indiquée par le Client dans un délai généralement compris entre trois (3) et sept (7) jours ouvrés

Les délais indicatifs ne constituent pas des engagements de délai et ne sont par conséquent pas garantis. Le dépassement d'un tel délai indicatif n'ouvre droit à aucune indemnisation quelle qu'en soit la cause et de quelque nature qu'il soit, y compris en cas de preuve d'un préjudice.

En cas d'impossibilité de distribution en boîte à lettres, La Poste se réserve la possibilité de procéder à plusieurs tentatives de distribution à l'adresse indiquée par le Client. Elle peut prendre l'initiative d'une remise à toute personne présente à cette adresse, y compris le gardien ou le concierge qui accepte d'en prendre livraison.

En cas d'impossibilité de distribution, le colis est mis en instance à l'endroit indiqué sur l'avis de passage. Pour les colis distribués sur le territoire national, la durée de mise en instance est de 15 jours consécutifs à compter du lendemain du jour de dépôt de l'avis de mise en instance sauf allongement exceptionnel du délai décidé par La Poste. Ce délai varie de 5 à 15 jours pour les envois internationaux en fonction du point de retrait choisi par le Client. Ce délai commence à courir à compter du lendemain de la dernière présentation à domicile.

Après ce délai le colis est automatiquement renvoyé à l'ACO qui se réserve dans ce cas le droit de refacturer au Client le montant des frais de transport pour une nouvelle livraison.

*Livraison par un transporteur (pour les colis de taille et de poids non transportables par la Poste)*

#### La livraison est possible seulement en France métropolitaine :

Distribution du colis à l'adresse indiquée par le Client, dans un délai généralement compris entre un (1) et trois (3) jours ouvrés contre signature. Les colis sont remis à toute personne présente à l'adresse désignée sans que le transporteur puisse contrôler que l'identité de la personne présente corresponde au nom du destinataire désigné par le Client dans sa commande.

En cas d'impossibilité de distribution du fait de l'absence à l'adresse de livraison indiquée par le Client d'une personne capable de signer le récépissé de livraison, les colis sont automatiquement renvoyés à l'ACO dans les conditions prévues par le transporteur. L'ACO se réserve dans ce cas le droit de refacturer au Client le montant des frais de transport pour une nouvelle livraison.

La livraison est réputée effectuée dès mise à disposition du produit auprès du Client par le transporteur, matérialisé par le système de contrôle de ce dernier.

#### **Article 7 : Transfert des risques et de la propriété**

Le transfert des risques intervient à la livraison du Produit ; cependant les Produits demeurent la propriété de l'ACO jusqu'au complet paiement du prix et des frais divers associés au traitement de la commande.

#### **Article 8 : Responsabilités**

##### *Colis perdu*

Si sept (7) jours ouvrés après l'expédition du colis, le Client n'a pas de nouvelles de sa commande, il doit se manifester auprès de l'ACO qui ouvrira une enquête auprès du transporteur. Si le colis est définitivement déclaré perdu (réponse définitive généralement sous trois (3) semaines), l'ACO avise le Client et engage immédiatement la nouvelle livraison de la commande sous réserve des stocks disponibles. A défaut de pouvoir procéder à une nouvelle livraison, l'ACO informera le Client de l'annulation de la commande et procédera au remboursement du Client dans les 14 jours suivant cette annulation de commande.

##### *Non-conformité*

Il appartient au Client de vérifier le Produit à l'arrivée et de faire toutes les réserves et réclamations qui apparaîtraient justifiées directement sur le document de livraison, voire même de refuser les colis et d'indiquer le motif de son refus sur le document de livraison, si ceux-ci sont susceptibles d'avoir été ouverts ou s'ils portent des traces manifestes de détérioration. Lesdites réserves et réclamations doivent être confirmées au transporteur dans les trois (3) jours suivant la livraison du Produit par lettre recommandée avec accusé de réception, dont copie sera adressée à l'ACO par mail à [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org)

En dehors du cas de la garantie légale de conformité prévue à l'article 9 des CGV, si le Produit n'est pas conforme en nature ou en qualité à la commande (produits endommagés, manquant, ...), le Client doit, sous peine de déchéance, formuler sa réclamation par écrit (par mail à [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org) ou par courrier au siège de l'ACO) dans les quatorze (14) jours après livraison du Produit. L'ACO, après retour du Produit par le Client et contrôle du Produit retourné en cas de produit endommagé ou après réception de sa réclamation en cas de Produit manquant, procédera à l'envoi, à ses frais, d'un nouveau Produit, sous réserve de sa disponibilité ou à défaut de disponibilité du Produit, remboursera au Client le prix du Produit manquant ou endommagé, à l'exception de tout autre frais ou indemnités de quelque nature que ce soit. En cas d'indisponibilité d'un Produit vendu dans le cadre d'un Bouquet, il sera remboursé au prorata du prix global du Bouquet sauf si de son fonctionnement dépend le fonctionnement des autres Produits du Bouquet. Dans ce dernier cas, le Bouquet sera remboursé dans son intégralité.



### *Limitation de responsabilité*

L'ACO ne pourra être tenue responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des Produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications des Produits résultant des fabricants. L'ACO ne pourra d'ailleurs être tenu responsable, envers un Client ou un tiers, d'aucun dommage indirect, d'aucune perte d'exploitation, de profit ou de chiffre d'affaires, survenus de quelque manière que ce soit, même si ce dommage ou cette perte ou ce préjudice était prévisible par l'ACO, ou si son éventualité avait été portée à son attention.

L'ACO ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de son obligation de livraison en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du Produit, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie. La responsabilité de l'ACO ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

### **Article 9 : Garanties légales**

En cas de défaut de conformité des Produits au sens des articles L217-4 et suivants du Code de la consommation ou de vices cachés affectant lesdits Produits au sens des articles 1641 et suivants du Code civil, le Client devra aviser immédiatement l'ACO, par tous moyens écrits, des désordres allégués.

Le Client bénéficie des garanties légales dans les conditions rappelées ci-après :

Au titre de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant le délai de deux ans.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Au titre de la garantie contre les vices cachés, le Client :

- peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente (article 1644 du Code Civil).
- doit rapporter la preuve du vice dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice.

Toute garantie est exclue en cas de défauts et détériorations provenant d'événements extérieurs, négligences, mauvais entretien, d'accidents, d'usure, d'utilisation non-conforme à l'étiquette ou à la notice.

### **Article 10 : Rétractation – Retour – Remboursement**

En vertu de l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la réception ou livraison du Produit pour exercer son droit de rétractation. Il informe l'ACO de sa décision de se rétracter par l'envoi au siège social de l'ACO (dont l'adresse figure en tête des présentes CGV) du formulaire de rétractation, dont un modèle est annexé aux présentes CGV, complété et signé ou par toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de l'envoi de sa décision de rétractation pour renvoyer à ses frais (l'utilisation du contre remboursement ne sera pas acceptée) et risques le(s) Produit(s). Au-delà de ce délai l'ACO se réserve le droit de refuser le colis. Le Produit doit impérativement être retourné dans un parfait état de revente, correctement protégé dans son emballage d'origine, accompagné de tous accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations. A compter de la réception du Produit, l'ACO dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour le contrôler, valider la procédure et procéder au remboursement.

Si le droit de rétractation est exercé avant la livraison du Produit chez le Client mais après sa mise en livraison par l'ACO, les frais de retour resteront alors à la charge du Client et seront déduits du remboursement.

Il appartient au Client de se rapprocher de sa banque pour contrôler, confirmer et valider le remboursement, l'ACO n'ayant aucun pouvoir sur les événements qui se produisent après que l'ordre de paiement aura été passé à sa propre banque.

### *Produits ne bénéficiant pas du droit de rétractation*

En application des dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats portant sur certains Produits et notamment :

- les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;
- les biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- les biens qui ont été scellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- les biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- les journaux, périodiques ou magazines, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;
- les enregistrements audio ou vidéo ou les logiciels informatiques lorsqu'ils ont été scellés par le Client après la livraison.

S'agissant spécifiquement des logiciels informatiques, ils sont et demeurent la propriété exclusive du fabricant et de son donneur de licence. Aucun transfert de propriété ne peut donc être réalisé sur les logiciels. Seule une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit, ni les reproduire. L'ACO agissant en qualité d'intermédiaire, sa responsabilité ne saurait être engagée sur le contenu des CD ROM, DVD ROM ou logiciels élaborés par les différents éditeurs. Le Client doit prendre toutes mesures utiles pour la protection de ses propres données, logiciels et ordinateurs contre la contamination de virus pouvant circuler sur internet ou être contenu dans un logiciel vendu par l'ACO qui ne saurait être tenu à une quelconque réparation des préjudices qui pourraient être subis par le Client du fait des virus informatiques.

En application des dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les Plaques, celles-ci étant nettement personnalisées.

### **Article 11 : Divisibilité des clauses**

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des CGV serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur. Ainsi, la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des CGV n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets. Dans tous les cas, aucune dérogation aux CGV ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de l'ACO.

### **Article 12 : Intitulés**

Les intitulés des articles contenus aux présentes CGV n'existent que pour des raisons de commodités de référence. Ils ne pourront pas être utilisés pour interpréter, limiter ou modifier les CGV.

### **Article 13 : Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site <https://account.lemans.org> sont et restent la propriété exclusive de l'ACO. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient sous forme de photo, logo, visuel ou texte.

Les photographies, vidéos, textes, visuel ou tout autre élément de propriété intellectuelle, propriété de l'ACO, pouvant être intégrés



dans les Produits sont réservés à une utilisation privée, toute exploitation à titre commercial est strictement interdite.

**Article 14 : Protection des données à caractère personnel**

L'ACO s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel du Client et à les traiter conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tous les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'oubli, d'un droit à la limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de ses données. Toute demande devra être adressée à l'ACO, accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante : Automobile Club de l'Ouest – Circuit des 24 Heures du Mans – CS 21928 – 72 019 LE MANS CEDEX 2, ou [dpo@lemans.org](mailto:dpo@lemans.org).

Pour avoir plus d'informations sur la façon dont ses données personnelles sont collectées, traitées, utilisées et protégées par l'ACO ainsi que sur les droits dont il dispose, le Client peut consulter la [Politique de protection des données personnelles de l'ACO](#).

**Article 15 : Loi applicable-Attribution de compétence**

Les CGV seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Conformément à la législation française en vigueur, le Client a la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges de consommation liés à un achat effectué auprès de l'ACO. Conformément aux dispositions relatives à la médiation, tout litige de consommation doit être confié préalablement par écrit au Service Client de l'ACO ([juridique@lemans.org](mailto:juridique@lemans.org)) avant toute demande de médiation.

**FORMULAIRE DE RETRACTATION**

À adresser à l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST – Circuit des 24 Heures du Mans – CS 21928 – 72 019 LE MANS CEDEX 2, mail : [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du Produit ci-dessous :

Numéro de commande :

Nom du(des) produit(s) commandé(s) :

Commandé(s) le :

Date de livraison ou de retrait de la commande :

Nom du Client :

Adresse du Client :

Date :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :